

ASSOCIATION OF NEW BRUNSWICK MASSAGE THERAPISTS
ASSOCIATION NÉO-BRUNSWICKOISE DE MASSOTHÉRAPEUTES

REPORT BOOKLET



A SHOW OF HANDS

ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE

PRENONS LES CHOSES EN MAIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE

SATURDAY, MAY 2, 2026 | **SAMEDI, 2 MAI 2026**





A SHOW OF HANDS

ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE

PRENONS LES CHOSES EN MAIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE

SATURDAY, MAY 2, 2026 ON ZOOM (VIRTUAL FORMAT)
SAMEDI, 2 MAI 2026 SUR ZOOM (FORMAT VIRTUEL)

TABLE OF CONTENTS

Agenda	2
Addendum	5
Program	8
Chair Report	9
Executive Director Report	11
Assault Prevention and Education Committee Report	14
Board Governance Advisory Committee Report	17
Course Calendar Report	20
Mentorship Committee Report	22
Financial Statements (Year-End Review) Report (Grant Thornton)	23

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du Jour	2
L'Addenda	5
Programme	8
Rapport du Président	10
Rapport du Directrice générale	12
Rapport du Comité sur la prévention et l'éducation en matière d'agression	15
Rapport du Comité consultatif sur la gouvernance du conseil d'administration .	17
Rapport sur les calendrier des cours	21
Rapport du Comité de mentorat	22
Rapport sur les états financiers (révision de fin d'année) (Grant Thornton)	31



A SHOW OF HANDS

ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE

PRENONS LES CHOSES EN MAIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE

AGENDA

Annual General Meeting | Saturday, May 2, 2026
10:00 – 11:00 am | Virtual Meeting (Zoom)

1. Call to order
2. Establish Quorum
3. Word of Acknowledgment of Indigenous Nations
4. Approval of the Agenda
5. Reading, Correction, and Approval of the *Minutes of the May 3, 2025 Annual General Meeting*
6. Executive and committee reports
 - a. Chair report
 - b. Executive Director report
 - c. Assault Prevention and Education Committee report
 - d. Board Governance Advisory Committee report
 - e. Course Calendar report
 - f. Financial Statements (Year-End Review) report (Grant Thornton)
 - g. Mentorship Committee report
7. New business

Election of Directors

a) **Announce election results for the following position(s):**

Officers of the Board –

Chair-Elect – **one-year term**
(to complete the remaining year of a two-year term)

Secretary-Treasurer – **two-year term**

Regional Directors –

Zone 1 – Moncton/Southeast – two-year term

Zone 3 – Fredericton/River Valley – two-year term

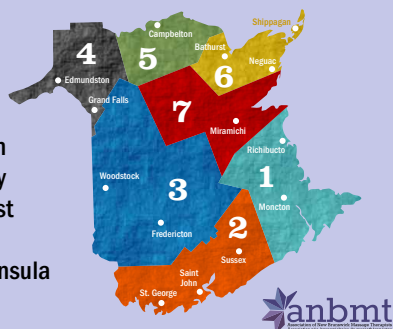
Zone 5 – Restigouche – two-year term

Zone 6 – Bathurst/Acadian Peninsula – one-year term (Vacant)

Zone 7 – Miramichi – two-year term

Regional Zones

- 1 Moncton/Southeast
- 2 Fundy Shore/Saint John
- 3 Fredericton/River Valley
- 4 Madawaska/North-West
- 5 Restigouche
- 6 Bathurst/Acadian Peninsula
- 7 Miramichi



(continued pg. 3)

ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle | Samedi 2 mai 2026
10 h 00 – 11 h 00 | Réunion virtuelle (Zoom)

1. Rappel à l'ordre
2. Établissement du quorum
3. Mot de reconnaissance des nations autochtones
4. Approbation de l'Ordre du jour
5. Lecture, correction et approbation du *procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 3 mai 2025*
6. Rapports de l'exécutif et des comités
 - a. Rapport du Président
 - b. Rapport du Directrice générale
 - c. Rapport du Comité sur la prévention et l'éducation en matière d'agression
 - d. Rapport du Comité consultatif sur la gouvernance du conseil d'administration
 - e. Rapport sur le calendrier des cours
 - f. Rapport sur les états financiers (révision de fin d'année) (Grant Thornton)
 - g. Rapport du Comité de mentorat
7. Nouvelles affaires

Élections au Conseil d'administration

a) **Annoncer les résultats de l'élection pour le(s) poste(s) suivant(s) :**

Dirigeants de l'Association –

Présidente élue – **mandat d'un an**
(pour compléter la dernière année d'un mandat de deux ans)

Secrétaire-trésorière – **mandat de deux ans**

Directeurs régionaux –

Zone 1 – Moncton/Sud-Est – mandat de deux ans

Zone 3 – Fredericton/La vallée – mandat de deux ans

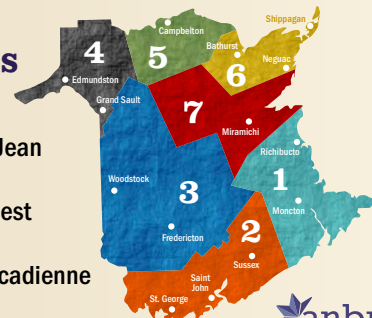
Zone 5 – Restigouche – mandat de deux ans

Zone 6 – Bathurst/Péninsule acadienne – mandat d'un an (poste vacant)

Zone 7 – Miramichi – mandat de deux ans

Zones régionales

- 1 Moncton / Sud-Est
- 2 Baie de Fundy / Saint-Jean
- 3 Fredericton / La vallée
- 4 Madawaska / Nord-Ouest
- 5 Restigouche
- 6 Bathurst / Péninsule acadienne
- 7 Miramichi



(suite, pg. 3)



A SHOW OF HANDS | PRENONS LES CHOSES EN MAIN

ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE

AGENDA (continued)

ORDRE DU JOUR (suite)

The following are the name(s) of nominees presented:

Officers of the Board –

Chair-Elect –

Secretary-Treasurer –

Regional Directors –

Zone 1 – Moncton/Southeast –

Zone 3 – Fredericton/River Valley –

Zone 5 – Restigouche –

Zone 6 – Bathurst/Acadian Peninsula –

(Vacant)

Zone 7 – Miramichi –

Proposed Bylaw Amendments for approval and vote

b) Vote to Approve Proposed Bylaw Amendments:

Motion:

That the members approve the following amendments to the Association's Bylaws.

1. Addition of Definitions – Article 2

That **Article 2 – Defining and Interpreting the Bylaws** be amended by adding the following definitions:

2.1.10 “Discharged Bankrupt” means a person who has completed their bankruptcy process and has been formally discharged.

2.1.22 “Undischarged Bankrupt” means a person who has been declared bankrupt and has not yet received a discharge order under the *Bankruptcy and Insolvency Act* (Canada).

2. Amendment to Article 2 – “Voting Member”

That **Article 2.1.22 – “Voting Member”** be amended as follows:

Current wording:

2.1.22 “Voting Member” means only **Practising Members** who are in good standing with the Association and with the College and have been in good standing for at least thirty (30) days immediately prior to a General Meeting may vote on any and all matters requiring same at General Meetings.

Replace with:

2.1.23 “Voting Member” means a **Practising Member** or **Life Member** who is in good standing with the Association and, if applicable, with the College, and who has been in good standing for at least thirty (30) days immediately prior to a General Meeting. Voting Members may vote on any and all matters requiring a vote at General Meetings.

3. Amendment to Article 5 – Board of Directors

That **Article 5 – Board of Directors, Section 5.1.3(d)** be amended as follows:

Current wording:

d) an individual who has the status of bankrupt;

Les noms des candidats présentés sont les suivants :

Dirigeants de l'Association –

Présidente élue –

Secrétaire-trésorière –

Directeurs régionaux –

Zone 1 – Moncton/Sud-Est –

Zone 3 – Fredericton/La vallée –

Zone 5 – Restigouche –

Zone 6 – Bathurst/Péninsule acadienne –

(poste vacant)

Zone 7 – Miramichi –

Amendements proposés aux règlements de l'Association – pour approbation et vote

b) Vote pour l'approbation des modifications proposées aux règlements :

Motion :

Que les membres approuvent les modifications suivantes aux règlements de l'Association.

1. Ajout de définitions (Article 2)

Que l'**Article 2 – Définitions et interprétation des règlements** soit modifié par l'ajout des définitions suivantes :

2.1.10 « Failli libéré » désigne une personne qui a complété son processus de faillite et a été formellement libérée.

2.1.22 « Failli non libéré » désigne une personne qui a été déclarée en faillite et n'a pas encore obtenu d'ordonnance de libération en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada).

2. Modification de l'Article 2 – “Membre votant”

Que l'**Article 2 – “Membre votant”** soit modifié comme suit :

Texte Actuel :

2.1.22 "Membre votant" signifie que seuls les **Membres en exercice** qui sont en règle avec l'Association et avec le Collège et qui ont été en règle pendant au moins trente (30) jours immédiatement avant une Assemblée générale peuvent voter sur toutes les questions nécessitant un vote lors des Assemblées générales.

Remplacer par :

2.1.23 «Membre votant» signifie qu'un **Membre en exercice** ou un **Membre à vie** qui est en règle avec l'Association et, le cas échéant, avec le Collège, et qui a été en règle pendant au moins trente (30) jours immédiatement avant une Assemblée générale. Les Membres votants peuvent voter sur toutes les questions nécessitant un vote lors des Assemblées générales.

3. Modification de l'Article 5 – Conseil d'administration

Que l'**Article 5 – Conseil d'administration, section 5.1.3(d)** soit modifié comme suit :

Texte actuel :

d) une personne physique qui a le statut de failli;

(continued pg. 4)

(suite, pg. 4)



Replace with:

- d) Any individual who is an **undischarged bankrupt** shall be ineligible to serve as a Director. An individual who has been **discharged from bankruptcy** shall remain ineligible to serve on the Board until one (1) year has elapsed from the date of discharge, unless an exception is granted in accordance with the Association's **Bankruptcy and Financial Eligibility Policy**.

4. Amendment to Article 5.3 – Terms of Office

That **Article 5.3 – Terms of Office** be amended as follows:

Current Wording:

5.3.4 Directors may re-offer and be elected to continue to hold office not longer than a maximum of two (2) consecutive terms.

Replace with:

5.3.4 Directors may re-offer and be elected to continue to hold office not longer than a maximum of **three (3) consecutive terms**.

5. Amendment to Article 8.7 – Bylaw Amendments

That **Article 8.7 – Bylaw Amendments** be amended as follows:

5.1 Proposal of Amendments (section 8.7.1)

Current wording:

8.7.1 These Bylaws may be amended at a General Meeting.

Replace with:

8.7.1 A written proposal to amend these Bylaws may be submitted by at least 25 Voting Members of the Association in accordance with the Bylaw Amendment Proposal Policy.

5.2 Notice of Proposed Amendments (section 8.7.2)

8.7.2 Notice of Proposed Amendments

Current wording:

8.7.2. These Bylaws may be repealed or amended only by a Special Resolution passed at a General Meeting, which shall be conducted in such manner as determined by the Board of Directors.

Replace with:

8.7.2 Proposed amendments shall be communicated to members in accordance with the procedures established in the By-law Amendment Proposal Policy and in accordance with Article 2.1.20.

8. Announcement of the Date and Location of the Next Annual General Meeting

The next Annual General Meeting will be held in **May 2027** (exact date and location to be determined).

9. Adjournment

Remplacer par :

- d) Toute personne **failli non libéré** est inéligible à siéger au Conseil d'administration. Une personne qui a été **libérée de faillite** demeure inéligible à siéger au Conseil pendant **un (1) an** à compter de la date de libération, sauf si une exception est accordée conformément à la **Politique de l'Association sur la faillite et l'admissibilité financière**.

4. Modification de l'Article 5 – Durée des Mandats, section 5.3.4

Que l'**Article 5 – Durée des Mandats**, section 5.3.4 soit modifié comme suit :

Texte actuel :

5.3.4 Les Directeurs peuvent se représenter et être élus pour continuer à exercer leurs fonctions pour un maximum de deux (2) mandats consécutifs.

Remplacer par :

5.3.4 Les Directeurs peuvent se représenter et être élus pour continuer à exercer leurs fonctions pour un maximum de **trois (3) mandats consécutifs**.

5. Modification de l'Article 8.7 – Modifications des Règlements

Que l'**Article 8.7 – Modifications des Règlements** soit modifié comme suit :

5.1 Proposition d'amendements (section 8.7.1)

Texte Actuel :

8.7.1 Les présents Règlements peuvent être modifiés lors d'une Assemblée générale.

Remplacer par :

8.7.1 Une proposition écrite visant à modifier ces Règlements peut être soumise par au moins 25 Membres votants de l'Association conformément à la Politique de proposition d'amendement aux Règlements.

5.2 Avis des amendements proposés (section 8.7.2)

8.7.2 Avis des amendements proposés

Texte Actuel :

8.7.2 Les présents Règlements ne peuvent être abrogés ou modifiés que par une Résolution spéciale adoptée lors d'une Assemblée générale, qui se déroulera de la manière déterminée par le Conseil d'administration.

Remplacer par :

8.7.2 Les amendements proposés seront communiqués aux membres conformément aux procédures établies dans la Politique de proposition d'amendement aux Règlements et conformément à l'article 2.1.20.

8. Annonce de la date et du lieu de la prochaine assemblée générale annuelle

La prochaine assemblée générale annuelle se tiendra en **mai 2027** (la date exacte et le lieu restent à déterminer).

9. Fermeture de la séance



A SHOW OF HANDS

ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE

PRENONS LES CHOSES EN MAIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE

ADDENDUM

RATIONALE FOR PROPOSED BYLAW AMENDMENTS

PURPOSE

The purpose of this document is to provide context and explanation for the proposed amendments to the Association's Bylaws, which will be presented for approval and vote at the AGM. These amendments aim to:

- Improve clarity and precision in the governing documents
- Align eligibility and term policies with current practices
- Support effective governance and a balanced Board composition

1. Addition of Definitions – Article 2

Proposed Amendments:

- **2.1.10 “Discharged Bankrupt”** – a person who has completed their bankruptcy process and has been formally discharged.
- **2.1.22 “Undischarged Bankrupt”** – a person who has been declared bankrupt and has not yet received a discharge order under the *Bankruptcy and Insolvency Act (Canada)*.

Rationale:

Including these definitions provides clear and consistent terminology to describe bankruptcy status. This supports the eligibility criteria for Board members, ensures transparency, and reduces ambiguity in interpreting the bylaws.

2. Amendment to Article 2 – “Voting Member”

Current Wording:

2.1.22 “Voting Member” means only **Practising Members** who are in good standing with the Association and with the College and have been in good standing for at least thirty (30) days immediately prior to a General Meeting may vote on any and all matters requiring same at General Meetings.

Proposed Wording:

2.1.22 “Voting Member” means a **Practising Member** or **Life Member** who is in good standing with the Association and, if applicable, with the College, and who has been in good standing for at least thirty (30) days immediately prior to a General Meeting. Voting Members may vote on any and all matters requiring a vote at General Meetings.

(continued pg. 6)

L'ADDENDA

JUSTIFICATION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLEMENTS

OBJECTIF

Le présent document a pour but de fournir le contexte et les explications concernant les modifications proposées aux règlements de l'ANBMT, qui seront présentées pour approbation et vote lors de l'AGA. Ces modifications visent à :

- Améliorer la clarté et la précision des documents régissant l'Association
- Aligner les politiques d'admissibilité et de durée des mandats sur les pratiques actuelles
- Soutenir une gouvernance efficace et une composition équilibrée du Conseil d'administration

1. Ajout de définitions – Article 2

Modifications proposées :

- **2.1.10 « Failli libéré »** – une personne qui a complété son processus de faillite et a été formellement libérée.
- **2.1.22 « Failli non libéré »** – une personne qui a été déclarée en faillite et n'a pas encore reçu d'ordonnance de libération en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada)*.

Justification :

L'inclusion de ces définitions fournit une terminologie claire et cohérente pour décrire le statut de faillite. Cela soutient les critères d'admissibilité pour les membres du Conseil d'administration, assure la transparence et réduit les ambiguïtés lors de l'interprétation des règlements.

2. Modification de l'Article 5 – “Membre votant”

Texte Actuel :

2.1.22 “Membre votant” signifie que seuls les **Membres en exercice** qui sont en règle avec l'Association et avec le Collège et qui ont été en règle pendant au moins trente (30) jours immédiatement avant une Assemblée générale peuvent voter sur toutes les questions nécessitant un vote lors des Assemblées générales.

Texte Proposé :

2.1.22 «Membre votant» signifie qu'un **Membre en exercice** ou un **Membre à vie** qui est en règle avec l'Association et, le cas échéant, avec le Collège, et qui a été en règle pendant au moins trente (30) jours immédiatement avant une Assemblée générale. Les Membres votants peuvent voter sur toutes les questions nécessitant un vote lors des Assemblées générales.

(suite, pg. 6)



Rationale:

The proposed amendment updates the definition of 2.1.22 "Voting Member" to include **Life Members**, correcting an oversight in the original Bylaws. Article 4.1.6.2 already confirms that Life Members have all the rights, privileges, and responsibilities of Practising Members (except the annual membership fee). Including Life Members in the Voting Member definition ensures consistency across the Bylaws and confirms their right to vote at General Meetings.

3. Amendment to Article 5 – Board of Directors, Section 5.1.3(d)

Current Wording:

d) an individual who has the status of bankrupt;

Proposed Wording:

d) Any individual who is an **undischarged bankrupt** shall be ineligible to serve as a Director. An individual who has been **discharged from bankruptcy** shall remain ineligible to serve on the Board until **one (1) year** has elapsed from the date of discharge, unless an exception is granted in accordance with the Association's **Bankruptcy and Financial Eligibility Policy**.

Rationale:

This amendment clarifies **eligibility criteria for Board membership** in alignment with the Association's **Bankruptcy and Financial Eligibility Policy**. It:

- Distinguishes between discharged and undischarged bankrupts
- Provides a defined waiting period before a discharged bankrupt can serve
- Allows for exceptions where appropriate
- Strengthens clarity and consistency in governance

4. Amendment to Article 5.3 – Terms of Office

Current Wording:

5.3.4. Directors may re-offer and be elected to continue to hold office not longer than a maximum of two (2) consecutive terms.

Proposed Wording:

5.3.4. Directors may re-offer and be elected to continue to hold office not longer than a maximum of **three (3) consecutive terms**.

Rationale:

This amendment increases the maximum number of consecutive terms a Director may serve from two (2) to three (3), **while still limiting terms to encourage new perspectives and turnover on the Board**. The purpose is to:

Justification :

L'amendement proposé met à jour la définition de 2.1.22 "Membre votant" afin d'inclure les **Membres à vie**, corrigeant ainsi une omission dans les Règlements existants. L'article 4.1.6.2 confirme déjà que les Membres à vie possèdent tous les droits, privilèges et responsabilités des Membres en exercice (à l'exception de la cotisation annuelle). Inclure les Membres à vie dans la définition de « Membre votant » assure la cohérence dans l'ensemble des Règlements et confirme leur droit de vote lors des Assemblées générales.

3. Modification de l'Article 5 – Conseil d'administration, section 5.1.3(d)

Texte actuel :

d) une personne physique qui a le statut de failli;

Texte proposé :

d) Toute personne **failli non libéré** est inéligible à siéger au Conseil d'administration. Une personne qui a été **libérée de faillite** demeure inéligible à siéger au Conseil pendant **un (1) an** à compter de la date de libération, sauf si une exception est accordée conformément à la **Politique de l'ANBMT sur la faillite et l'admissibilité financière**.

Justification :

Cette modification clarifie les critères d'admissibilité pour siéger au Conseil d'administration conformément à la **Politique de l'ANBMT sur la faillite et l'admissibilité financière**. Elle :

- Distingue les faillis libérés des faillis non libérés
- Précise la période d'attente avant qu'un failli libéré puisse siéger
- Permet des exceptions lorsque approprié
- Renforce la clarté et la cohérence en matière de gouvernance

4. Modification de l'Article 5 – Durée des Mandats

Texte actuel :

5.3.4 Les Directeurs peuvent se représenter et être élus pour continuer à exercer leurs fonctions pour un maximum de deux (2) mandats consécutifs.

Texte proposé :

5.3.4 Les Directeurs peuvent se représenter et être élus pour continuer à exercer leurs fonctions pour un maximum de **trois (3) mandats consécutifs**.

Justification :

Cette modification augmente le nombre maximal de mandats consécutifs qu'un administrateur peut exercer, de deux (2) à trois (3), **tout en limitant toujours la durée des mandats afin de favoriser de nouvelles perspectives et le renouvellement du Conseil**. L'objectif est de :



- **Provide continuity** by allowing experienced Directors to remain in office longer
- **Retain institutional knowledge**, supporting effective governance and strategic decision-making
- **Encourage fresh ideas and perspectives**, ensuring the Board remains dynamic and adaptable
- **Offer flexibility** for succession planning and leadership transitions

NOTE: If approved by the membership, this amendment will take effect immediately and will apply to the election of directors held during this AGM.

5. Amendment to Article 8.7 – Bylaw Amendments

Current Wording:

8.7.1 These Bylaws may be amended at a General Meeting.

Proposed Wording:

8.7.1 A written proposal to amend these Bylaws may be submitted by at least 25 Voting Members of the Association in accordance with the Bylaw Amendment Proposal Policy.

Rationale:

The current wording does not provide a mechanism for members to propose amendments. The proposed amendment establishes that at least **25 Voting Members** may submit a written proposal. Procedural details, including submission format and verification, will be outlined in a Bylaw Amendment Proposal Policy, ensuring transparency and member participation while keeping the Bylaws concise.

8.7.2 Notice of Proposed Amendments

Current Wording:

8.7.2. These Bylaws may be repealed or amended only by a Special Resolution passed at a General Meeting, which shall be conducted in such manner as determined by the Board of Directors.

Proposed Wording:

8.7.2 Proposed amendments shall be communicated to members in accordance with the procedures established in the By-law Amendment Proposal Policy and in accordance with Article 2.1.20.

Rationale:

The proposed amendment clarifies that notice of proposed amendments will be given to members in accordance with the Bylaw Amendment Proposal Policy and Article 2.1.20 (Special Resolution requirements). This ensures members receive proper notice, have sufficient time to review proposals, and that all amendments follow the legal thresholds for approval, enhancing transparency and compliance.

- **Assurer la continuité** en permettant aux administrateurs expérimentés de rester en poste plus longtemps
- **Conserver le savoir institutionnel**, favorisant une gouvernance efficace et une prise de décisions stratégique
- **Encourager l'apport de nouvelles idées et perspectives**, afin que le Conseil demeure dynamique et adaptable
- **Offrir de la flexibilité** pour la planification de la relève et les transitions de leadership

NOTE : Si cette modification est approuvée par les membres, elle entrera en vigueur immédiatement et s'appliquera à l'élection des administrateurs tenue lors de cette AGA.

5. Modification de l'Article 8.7 – Modifications des Règlements

Texte Actuel :

8.7.1 Les présents Règlements peuvent être modifiés lors d'une Assemblée générale.

Texte Proposé :

8.7.1 Une proposition écrite visant à modifier ces Règlements peut être soumise par au moins 25 Membres votants de l'Association conformément à la Politique de proposition d'amendement aux Règlements.

Justification :

La formulation actuelle ne prévoit pas de mécanisme permettant aux membres de proposer des amendements. L'amendement proposé établit qu'au moins **25 Membres votants** peuvent soumettre une proposition écrite. Les détails procéduraux, y compris le format de soumission et la vérification, seront précisés dans une Politique de proposition d'amendement aux Règlements, assurant la transparence et la participation des membres tout en maintenant la concision des Règlements.

8.7.2 Avis des amendements proposés

Texte Actuel :

8.7.2 Les présents Règlements ne peuvent être abrogés ou modifiés que par une Résolution spéciale adoptée lors d'une Assemblée générale, qui se déroulera de la manière déterminée par le Conseil d'administration.

Texte Proposé :

8.7.2 Les amendements proposés seront communiqués aux membres conformément aux procédures établies dans la Politique de proposition d'amendement aux Règlements et conformément à l'article 2.1.20.

Justification :

L'amendement proposé précise que l'avis des amendements proposés sera communiqué aux membres conformément à la Politique de proposition d'amendement aux règlements et à l'article 2.1.20 (exigences relatives à la résolution spéciale). Cela garantit que les membres reçoivent un avis approprié, disposent d'un délai suffisant pour examiner les propositions et que tous les amendements respectent les seuils juridiques d'approbation, renforçant ainsi la transparence et la conformité.



A SHOW OF HANDS

ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE

PRENONS LES CHOSES EN MAIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE

PROGRAM / PROGRAMME

SATURDAY, MAY 2, 2026 – VIRTUAL MEETING (ZOOM)
SAMEDI 2 MAI 2026 – RÉUNION VIRTUELLE (ZOOM)

10:00AM - 11:00AM

ANBMT Annual General Meeting
(1 CEU Cat A)



10H00 - 11H00

Assemblée générale annuelle de l'ANBMT
(1 CEC, catégorie A)

12:30PM - 3:00PM

ONLINE (TWO PRE-RECORDED SESSIONS + 30-MINUTE LIVE Q&A) VIA ZOOM /
EN LIGNE (DEUX SÉANCES PRÉENREGISTRÉES + PÉRIODE DE QUESTIONS EN DIRECT DE 30 MINUTES), VIA ZOOM

CANCER-INFORMED MASSAGE: WHAT EVERY THERAPIST SHOULD KNOW

NOTE: WEBINAR WILL BE OFFERED IN ENGLISH ONLY /
REMARQUE : LE WEBINAIRE SERA OFFERT EN ANGLAIS SEULEMENT

Course Facilitator: Janet Penny, RMT | Registration Fee: \$25 | CE Hours: 2.5

Animatrice du cours: Janet Penny, RMT | Frais d'inscription : 25 \$ | Heures de FC : 2,5

Join us for an engaging and practical two-part webinar designed to give massage therapists essential knowledge and confidence when working with clients who have experienced cancer treatment. This two-part webinar includes two 1-hour presentations followed by a 30-minute Q&A.

Joignez-vous à nous pour un webinaire pratique et engageant en deux parties conçu pour donner aux massothérapeutes les connaissances essentielles et la confiance nécessaires lorsqu'ils travaillent avec des clients ayant reçu des traitements contre le cancer. Ce webinaire en deux parties comprend deux présentations d'une heure, suivies d'une période de questions et réponses de 30 minutes.

3:15PM - 5:30PM

LIVE VIA ZOOM / EN DIRECT VIA ZOOM

CHRONIC PAIN MANAGEMENT FOR MASSAGE THERAPISTS

NOTE: WEBINAR WILL BE OFFERED IN ENGLISH ONLY /
REMARQUE : LE WEBINAIRE SERA OFFERT EN ANGLAIS SEULEMENT

Course Facilitator: Eric Purves, MSc, RMT | Registration Fee: \$25 | CE Hours: 2.25

Animateur du cours: Eric Purves, MSc, RMT | Frais d'inscription : 25 \$ | Heures de FC : 2,25

Chronic pain is the most common reason clients seek massage therapy, and this engaging webinar equips therapists with the latest pain science, manual therapy strategies, and rehabilitation principles to enhance clinical decision-making and improve patient outcomes. The primary reason patients seek massage therapy is pain, which can significantly limit their quality of life. Join us for this engaging presentation that translates the knowledge of latest pain science, manual therapy, and rehabilitation principles into practical applications for massage therapists.

L'objectif de ce webinaire est d'aider les participants à mieux comprendre la complexité de la douleur chronique et à améliorer leur prise de décision clinique. Vous apprendrez comment adapter votre pratique actuelle, communiquer plus efficacement avec vos clients et appliquer des techniques de massothérapie, des modifications de mouvements et des exercices thérapeutiques avec davantage de confiance.



CHAIR REPORT

Dear Members,

It is an honour to step into the role of Chair this year and to serve a profession that continues to demonstrate resilience, dedication, and an unwavering commitment to patient care across New Brunswick.

I would recognize the exceptional leadership of Christine Léger. Her tenure as Chair showed thoughtful governance, national engagement, and a clear commitment to strengthening the ANBMT's role both within our province and across Canada. The foundation she helped build has positioned our association to move forward with purpose, and I am grateful to be continuing that work.

Over the past year, the Board of Directors has remained actively engaged in advancing the priorities of the association. Our work has included continued participation in national advocacy efforts, contributions to initiatives such as the revision of the Practice Competencies and Performance Indicators, and ongoing discussions around strengthening collaboration both provincially and across associations.

At the provincial level, it has become increasingly clear that many members are navigating a complex and, at times, challenging professional landscape. Concerns raised by members, including regulatory policy changes, have reinforced the importance of a strong, unified voice for registered massage therapists.

As an association, our role is not to replace or replicate regulatory functions, but to advocate clearly, responsibly, and consistently for the interests of our members. This includes ensuring that your perspectives are heard, that concerns are addressed through appropriate channels, and that we continue to promote fairness, transparency, and professionalism within our field.

This year, the Board has taken steps to strengthen that advocacy role. We have engaged in direct communication on issues impacting members, worked to provide clarity where confusion exists, and committed to ongoing dialogue with key stakeholders. At the same time, we recognize that advocacy is most effective when it is informed by you; your experiences, your feedback, and your engagement.

Looking ahead, my focus as Chair is simple but intentional: to ensure that the ANBMT is a clear, steady, and credible voice for registered massage therapists in New Brunswick. This means continuing to build trust with our membership, improving communication, and supporting endeavours that reflect the real needs of RMTs across the province.

It also means developing a profession that feels supported. While challenges exist, they also present an opportunity; for growth, for stronger collaboration, and for reaffirming the value of the work we do every day.

I would like to extend my sincere thanks to our Board of Directors, committee members, and our Executive Director, Coralie Hopkins, whose leadership and consistency remain central to the success of this organization. I would also like to thank our members for your continued engagement, professionalism, and commitment to this profession.

The strength of the ANBMT lies in its members. We will continue to move forward together. With purpose, with professionalism, and with a shared commitment to the future of massage therapy in New Brunswick.

Respectfully submitted,

Darcy Chiasson, RMT
Chair, Association of New Brunswick Massage Therapists



RAPPORT DU PRÉSIDENT

Chers membres,

C'est un honneur pour moi d'assumer le rôle de président cette année et de servir une profession qui continue de faire preuve de résilience, de dévouement et d'un engagement indéfectible envers les soins aux patients partout au Nouveau-Brunswick.

Je souhaite souligner le leadership exceptionnel de Christine Léger. Son mandat à titre de présidente s'est distingué par une gouvernance réfléchie, un engagement à l'échelle nationale et une volonté claire de renforcer le rôle de l'ANBMT tant dans notre province qu'à travers le Canada. Les bases qu'elle a contribué à établir positionnent notre association pour aller de l'avant avec détermination, et je suis reconnaissant de pouvoir poursuivre ce travail.

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration est demeuré activement engagé dans l'avancement des priorités de l'association. Nos travaux ont notamment inclus une participation continue aux efforts de défense des intérêts à l'échelle nationale, des contributions à des initiatives telles que la révision des compétences professionnelles et des indicateurs de performance, ainsi que des discussions continues visant à renforcer la collaboration, tant au niveau provincial qu'entre associations.

À l'échelle provinciale, il est devenu de plus en plus évident que plusieurs membres évoluent dans un contexte professionnel complexe et, à certains moments, difficile. Les préoccupations soulevées par les membres, notamment en lien avec des changements aux politiques réglementaires, ont renforcé l'importance d'une voix forte et unifiée pour les massothérapeutes autorisés.

En tant qu'association, notre rôle n'est pas de remplacer ni de reproduire les fonctions de réglementation, mais bien de défendre clairement, de manière responsable et cohérente, les intérêts de nos membres. Cela comprend le fait de veiller à ce que vos perspectives soient entendues, que les préoccupations soient traitées par les voies appropriées et que nous continuions à promouvoir l'équité, la transparence et le professionnalisme au sein de notre domaine.

Cette année, le conseil d'administration a pris des mesures pour renforcer ce rôle de représentation. Nous avons établi des communications directes sur les enjeux touchant les membres, travaillé à apporter des éclaircissements lorsque nécessaire et maintenu un engagement envers un dialogue continu avec les parties prenantes clés. En même temps, nous reconnaissons que la défense des intérêts est d'autant plus efficace lorsqu'elle est éclairée par vous, notamment vos expériences, vos commentaires et votre engagement.

Pour l'avenir, mon objectif à titre de président est simple mais réfléchi : veiller à ce que l'ANBMT soit une voix claire, constante et crédible pour les massothérapeutes autorisés du Nouveau-Brunswick. Cela signifie continuer à bâtir la confiance avec nos membres, améliorer la communication et appuyer des initiatives qui reflètent les besoins réels des massothérapeutes à travers la province.

Cela signifie également contribuer au développement d'une profession qui se sent soutenue. Bien que des défis existent, ils représentent aussi une occasion, notamment de croissance, de collaboration accrue et de réaffirmation de la valeur du travail que nous accomplissons chaque jour.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à notre conseil d'administration, aux membres des comités ainsi qu'à notre directrice générale, Coralie Hopkins, dont le leadership et la constance demeurent essentiels au succès de cette organisation. Je souhaite également remercier nos membres pour votre engagement continu, votre professionnalisme et votre dévouement envers cette profession.

La force de l'ANBMT réside dans ses membres. Nous continuerons d'avancer ensemble, avec détermination, professionnalisme et un engagement commun envers l'avenir de la massothérapie au Nouveau-Brunswick.

Respectueusement soumis,

Darcy Chiasson, MTA
Président, Association néo-brunswickoise de massothérapeutes



EXECUTIVE DIRECTOR REPORT

This past year has been both active and complex for the Association of New Brunswick Massage Therapists (ANBMT), marked by continued progress in governance, education, and member services, alongside important work navigating the broader regulatory environment.

A key area of focus throughout the year has been governance and stakeholder relations. The Association engaged in review and follow-up related to procedural and governance matters involving the College of Massage Therapists of New Brunswick (CMTNB). Legal guidance was sought to support the Association in understanding applicable governance requirements and to ensure appropriate consideration of member-related processes. Legal counsel was also engaged to review the College by-laws, rules, and the New Brunswick Massage Therapy Act (June 6, 2025) to support the Association's understanding of the governance framework and to ensure alignment with applicable legislation and regulatory requirements. The Association has made requests to meet with the CMTNB to support ongoing communication; however, no meeting has taken place to date. The Association continues to remain open to dialogue as appropriate.

The Board and its committees have remained actively engaged in governance development, including ongoing review and alignment of policies and procedures with the Association's bylaws. Additional efforts have included planning for board governance training to support continued effectiveness and best practices in organizational leadership.

Membership trends this year reflect both stability and transition. A number of members retired or relocated to other jurisdictions. Membership composition for the 2025–2026 year remains stable overall, with a total of 778 members across all categories. This includes 703 practising members, 24 non-practising members, 38 life members, 1 affiliate member, and 12 student members.

A total of 48 provisional members were registered throughout the fiscal year, with the majority entering between August and October. Based on the College's scheduled examination sessions in April, August, and October 2026, it is anticipated that an additional influx of new registrants will occur in the coming year as candidates complete their certification requirements and enter practice.

The Association continued its outreach to massage therapy students through in-person campus presentations in 2025, engaging with a total of 66 students across Eastern College campuses in Fredericton and Moncton, as well as the Atlantic College of Therapeutic Massage. These sessions provided an opportunity to introduce students to the Association, outline the benefits of membership, and support their transition into professional practice. While one session in Saint John was postponed due to weather, overall engagement was positive. Building on this initiative, the

Association will continue and expand its presence on massage therapy campuses in 2026, with a renewed focus on in-person student presentations.

The Association's continuing education program remained a significant area of success in 2025. A total of ten courses were offered, with strong participation across both in-person and online formats. Several courses reached full capacity, demonstrating ongoing demand for high-quality, relevant professional development opportunities. While one course was cancelled due to low registration, overall participation and financial performance were positive. The 2026 course calendar is well underway, with a continued focus on accessibility, clinical relevance, and expanding course offerings. The Association continues to encourage Francophone members to bring forward continuing education proposals and supports French-speaking members in developing and delivering course offerings to meet the needs of members.

Planning for the 2026 Annual General Meeting and Conference has also been a key priority. Following careful consideration of cost, accessibility, and member participation, the Board has elected to proceed with a virtual format. This approach supports broader member engagement while ensuring responsible use of Association resources.

At the national level, the Association has remained engaged in broader professional initiatives, including participation in discussions related to the revision of the Professional Competency Profile for Interjurisdictional Practice (PCPI). This work is important in ensuring that national standards continue to support clear entry-to-practice requirements and alignment across jurisdictions. The Association continues to support advocacy efforts led by the Canadian Massage Therapist Association (CMTA) regarding the exemption of massage therapy services from GST/HST. While massage therapy was included in Private Member's Bill C-323 in 2024, the dissolution of Parliament in advance of the 2025 federal election resulted in the bill being discontinued. Advocacy efforts have since continued, including renewed national coordination and the presentation of a federal petition in November 2025 calling for tax exemption. Massage therapy meets the federal criteria for consideration, as regulation has been achieved in five provinces. Despite this progress, legislative amendments are still required before exemption can be implemented. The Association will continue to support national advocacy efforts and encourage member engagement, as achieving GST/HST exemption remains an important step toward improving accessibility for patients and ensuring equity with other regulated health professions.

The Association has also explored opportunities for collaboration with other provincial organizations, including discussions with the



EXECUTIVE DIRECTOR'S REPORT (continued)

New Brunswick Massotherapy Association (NBMA-AMNB). While these discussions are still in the early stages, they reflect a broader commitment to strengthening the profession through cooperation and shared objectives.

As with any year, there have been ongoing operational and governance considerations. These include navigating complex regulatory relationships, supporting volunteer and Board recruitment and succession planning, and ensuring access to high-quality continuing education in both official languages. In addition, the continued growth of the Association has resulted in an increased administrative workload managed by the sole staff position, which has required ongoing prioritization of tasks and collaboration with the Board to explore options for outsourcing certain functions. These considerations continue to inform the Association's priorities and planning moving forward.

Looking ahead to 2026, key priorities will include strengthening relationships with stakeholders, continuing governance improvements, enhancing member engagement and services, advancing education programming, and supporting the long-term sustainability of the Association through thoughtful financial and operational planning.

I would like to extend my sincere appreciation to the Board of Directors, committee members, and volunteers for their dedication and commitment throughout the year. I also thank members for their continued support and engagement.

Respectfully submitted,

Coralie D. Hopkins
Executive Director

RAPPORT DU DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année écoulée a été à la fois active et complexe pour l'Association néo-brunswickoise de massothérapeutes (ANBMT), marquée par des progrès continus en matière de gouvernance, de formation et de services aux membres, ainsi que par un travail important lié à l'environnement réglementaire plus large.

Un axe important de travail au cours de l'année a été la gouvernance et les relations avec les parties prenantes. L'Association a procédé à un examen et à un suivi de questions procédurales et de gouvernance impliquant le Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick (CMTNB). Des avis juridiques ont été sollicités afin de soutenir l'Association dans la compréhension des exigences de gouvernance applicables et d'assurer une prise en compte appropriée des processus liés aux membres. Un conseiller juridique a également été mandaté pour examiner les règlements administratifs du Collège, ses règles ainsi que la Loi sur la massothérapie du Nouveau-Brunswick (6 juin 2025), afin de soutenir la compréhension du cadre de gouvernance par l'Association et d'assurer l'alignement avec la législation et les exigences réglementaires applicables. L'Association a demandé des rencontres avec le CMTNB afin de soutenir la communication continue; toutefois, aucune rencontre n'a eu lieu à ce jour. L'Association demeure ouverte au dialogue, selon les circonstances appropriées.

Le conseil d'administration et ses comités sont demeurés activement engagés dans le développement de la gouvernance, notamment par la révision continue et l'harmonisation des politiques et procédures avec les règlements administratifs de l'Association. Des efforts supplémentaires ont également été consacrés à la planification d'une formation en gouvernance pour le conseil d'administration afin de soutenir l'efficacité continue et les meilleures pratiques en matière de leadership organisationnel.

Les tendances en matière d'adhésion cette année reflètent à la fois la stabilité et la transition. Un certain nombre de membres ont pris leur retraite ou ont déménagé dans d'autres juridictions. La composition des membres pour l'année 2025–2026 demeure globalement stable, avec un total de 778 membres dans toutes les catégories. Cela comprend 703 membres en exercice, 24 membres non pratiquant, 38 membres à vie, 1 membre affilié et 12 étudiants.

Au total, 48 membres provisoires ont été enregistrés au cours de l'exercice financier, la majorité ayant été admise entre août et octobre. En fonction du calendrier des examens du Collège prévu en avril, août et octobre 2026, il est anticipé qu'un afflux supplémentaire de nouveaux inscrits aura lieu au cours de la prochaine année, à mesure que les candidats complètent leurs exigences de certification et intègrent la pratique.

L'Association a poursuivi ses activités de rayonnement auprès des étudiantes et étudiants en massothérapie par des présentations en personne dans les campus en 2025, rejoignant un total de 66 étudiants dans les campus d'Eastern College à Fredericton et à Moncton, ainsi qu'au Atlantic College of Therapeutic Massage. Ces séances ont permis de présenter l'Association, de souligner les avantages de l'adhésion et de soutenir la transition vers la pratique professionnelle. Bien qu'une séance à Saint John ait été reportée en raison des conditions météorologiques, la participation globale a été positive. En s'appuyant sur cette initiative, l'Association continuera et élargira sa présence dans les campus de massothérapie en 2026, avec un accent renouvelé sur les présentations en personne aux étudiants.

Le programme de formation continue de l'Association est demeuré un volet important de réussite en 2025. Un total de dix cours ont été offerts, avec une forte participation tant en présentiel qu'en ligne.

(suite, pg. 13)



Plusieurs cours ont atteint leur pleine capacité, démontrant une demande continue pour des occasions de développement professionnel de haute qualité et pertinentes. Un cours a été annulé en raison d'un faible taux d'inscription, mais dans l'ensemble, la participation et la performance financière ont été positives. Le calendrier des cours pour 2026 est bien avancé, avec un accent continu sur l'accessibilité, la pertinence clinique et l'élargissement de l'offre de formations. L'Association continue d'encourager les membres francophones à proposer des activités de formation continue et appuie les membres francophones dans le développement et la prestation de formations afin de répondre aux besoins des membres.

La planification de l'assemblée générale annuelle et de la conférence 2026 a également été une priorité. Après une analyse attentive des coûts, de l'accessibilité et de la participation des membres, le conseil a décidé de procéder à un format virtuel. Cette approche favorise une plus grande participation des membres tout en assurant une utilisation responsable des ressources de l'Association.

Au niveau national, l'Association est demeurée engagée dans des initiatives professionnelles plus larges, notamment la participation aux discussions concernant la révision du Profil de compétences professionnelles pour la pratique interjuridictionnelle (PCPI). Ce travail est important afin d'assurer que les normes nationales continuent de soutenir des exigences d'entrée à la profession claires et une harmonisation entre les juridictions. L'Association continue de soutenir les efforts de plaidoyer menés par l'Association Canadienne de Massothérapeutes (CMTA) concernant l'exemption des services de massothérapie de la TPS/TVH. Bien que la massothérapie ait été incluse dans le projet de loi d'initiative parlementaire C-323 en 2024, la dissolution du Parlement en vue de l'élection fédérale de 2025 a entraîné l'abandon du projet de loi. Les efforts de plaidoyer se sont poursuivis depuis, notamment par une coordination nationale renouvelée et la présentation d'une pétition fédérale en novembre 2025 demandant une exemption fiscale. La massothérapie satisfait désormais aux critères fédéraux d'examen, la réglementation étant en place dans cinq provinces. Malgré ces progrès, des modifications législatives demeurent nécessaires avant la mise en œuvre d'une exemption. L'Association continuera de soutenir les efforts de plaidoyer nationaux et d'encourager

l'engagement des membres, l'obtention de l'exemption de la TPS/TVH demeurant une étape importante pour améliorer l'accessibilité pour les patients et assurer l'équité avec les autres professions de la santé réglementées.

L'Association a également exploré des occasions de collaboration avec d'autres organisations provinciales, y compris des discussions avec l'Association de Massothérapie du Nouveau-Brunswick (NBMA-AMNB). Bien que ces discussions en soient encore à un stade préliminaire, elles reflètent un engagement plus large à renforcer la profession par la coopération et des objectifs communs.

Comme chaque année, certaines considérations opérationnelles et de gouvernance ont été présentes. Celles-ci comprennent la gestion de relations réglementaires complexes, le soutien au recrutement de bénévoles et de membres du conseil d'administration ainsi qu'à la planification de la relève, et l'accès à une formation continue de haute qualité dans les deux langues officielles. De plus, la croissance continue de l'Association a entraîné une augmentation de la charge de travail administrative assumée par un seul poste de personnel, ce qui a nécessité une priorisation continue des tâches et une collaboration avec le conseil d'administration afin d'explorer des options de sous-traitance de certaines fonctions. Ces considérations continuent d'orienter les priorités et la planification de l'Association pour l'avenir.

En vue de 2026, les priorités clés comprendront le renforcement des relations avec les parties prenantes, la poursuite des améliorations en matière de gouvernance, l'amélioration de l'engagement et des services aux membres, l'avancement des programmes de formation, ainsi que le soutien à la durabilité à long terme de l'Association par une planification financière et opérationnelle réfléchie.

Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance au conseil d'administration, aux membres des comités et aux bénévoles pour leur dévouement et leur engagement tout au long de l'année. Je remercie également les membres pour leur soutien et leur participation continue.

Soumis respectueusement,

Coralie D. Hopkins
Directrice générale



ASSAULT PREVENTION AND EDUCATION COMMITTEE REPORT

In 2025, the APEC Committee maintained its goal of providing a safer and supportive professional environment for massage therapists in New Brunswick. A number of goals from the previous year were met in regards to developing knowledge of standards of practice through training sessions provided across the province.

1. TRAINING & EDUCATION INITIATIVES

We used the Boundary Violation Workshop in order to conduct multiple visits to several campuses in New Brunswick to enhance education and training and strengthen the relationship between the APEC committee and massage therapists. We saw a positive reaction to these presentations who were all represented by different members of the APEC Committee, and we aim to continue these outreaches in 2026.

2. DISCHARGE OF A CLIENT— STANDARD OF PRACTICE ADVOCACY

The efforts initiated prior to 2024 continued throughout 2025. Several attempts were made prior to 2025 to engage the College regarding adoption of a proposed and revised Standard of Practice (first developed in 2021) on discharge of a client, with a further attempt in October 2025; however, no response or follow-up was received from the College Board of Directors. We will continue to advocate for adoption of this Standard, which we believe is important for both public protection and clear guidance for registrants.

The proposed Standard provides a clearer and more structured approach to discharge of a client, termination of a therapeutic relationship, and refusal to treat. It distinguishes between routine discharge (e.g., when treatment goals are met, no longer indicated, or care is transferred) and situations involving abuse, sexualization, or threats toward the RMT.

In routine discharge cases, it emphasizes client communication, opportunity for questions, appropriate referral where needed, and proper handling of client records. It also sets clear expectations for timing and notice to support continuity of care.

In higher-risk situations, it allows for immediate termination where client behaviour is abusive or threatening, removes the obligation to refer or provide detailed explanation when practitioner safety is at risk, and still requires factual documentation for accountability.

It also clarifies refusal to treat, reinforcing that RMTs may decline care for non-discriminatory reasons in accordance with human rights legislation, while encouraging appropriate communication and referral considerations where applicable.

In contrast, the current Standard (Communication/Public Health Standard 16—Discharge of A Client) provides a less detailed

framework and does not clearly distinguish between routine discharge, termination for safety reasons, and refusal to treat. It also offers less clarity regarding immediate termination and documentation expectations in higher-risk situations.

We believe the proposed Standard strengthens public protection, improves clarity for registrants, and supports safer, more consistent clinical decision-making.

3. PEER MENTORSHIP & MEMBER SUPPORT

The Peer Mentorship program continues to be a critical resource for members facing challenging boundary issues. This year three requests for peer support were received.

4. MARKETING & OUTREACH

A few ideas of promoting the services APEC provides circulated throughout the year. A new idea to approach a Facebook support group for massage therapist was among one of the ideas. Talks about how to facilitate and manage the online support group are currently in discussion for 2026. Thoughts of providing short Tiktok/Instagram/Facebook videos/reels were also discussed and would be explored further this year.

5. INTERNAL OPERATIONS

The APEC Committee continued to refine internal processes and documentation, including:

- Drafting and revising onboarding materials for new members.
- Exploring AI tools for more efficient minute-taking and meeting documentation.
- Ongoing discussions around improving transparency and accessibility of APEC materials to other associations and parties.

6. COMMITTEE & PEER MENTORS

A committee member, Lacey Tompkins volunteered as Secretary, taking over for Roberte Richard who last held the role.

The APEC remains committed to its vision of ensuring safety, education, and empowerment for all ANBMT members. We are grateful for the dedication of our committee members and the support of the Board, and look forward to seeking advancement in 2025. I would like to thank all committee members and peer mentors for welcoming me aboard: Darcy Chiasson, Roberte Richard, Carla O'Donnell, Tom Peppard, Samantha Estey, Tamara Teakles, Hali Lewis and to our very supportive Executive Director, Coralie Hopkins.

Respectfully submitted,

Lacey Tompkins, Secretary



RAPPORT DU COMITÉ SUR LA PRÉVENTION ET L'ÉDUCATION EN MATIÈRE D'AGRESSION

En 2025, le Comité sur la prévention et l'éducation en matière d'agression a poursuivi son objectif de favoriser un environnement professionnel plus sécuritaire et soutenant pour les massothérapeutes du Nouveau-Brunswick. Plusieurs objectifs de l'année précédente ont été atteints, notamment en ce qui concerne le développement des connaissances des normes de pratique par le biais de séances de formation offertes à l'échelle de la province.

1. INITIATIVES DE FORMATION ET D'ÉDUCATION

Nous avons utilisé l'atelier sur les violations des limites professionnelles afin de réaliser plusieurs visites dans différents campus du Nouveau-Brunswick, dans le but de renforcer l'éducation et la formation, ainsi que de consolider la relation entre le Comité sur la prévention et l'éducation en matière d'agression et les massothérapeutes. Les présentations ont reçu une réponse positive et ont été offertes par différents membres du comité. Nous souhaitons poursuivre ces activités de sensibilisation en 2026.

2. FIN DU TRAITEMENT OU CESSATION DU CLIENT— PLAIDOYER POUR UNE NORME DE PRATIQUE

Les efforts amorcés avant 2024 se sont poursuivis tout au long de 2025. Plusieurs tentatives ont été faites avant 2025 afin de mobiliser le Collège pour l'adoption d'une norme de pratique proposée et révisée (élaborée initialement en 2021) concernant la fin du traitement ou la cessation du client, et une autre tentative a été effectuée en octobre 2025; toutefois, aucune réponse ni suivi n'a été reçu du conseil d'administration du Collège. Nous continuerons à plaider pour l'adoption de cette norme, que nous jugeons essentielle tant pour la protection du public que pour la clarté des directives destinées aux membres inscrits.

La norme proposée offre une approche plus claire et structurée de la fin du traitement ou de la cessation du client, de la fin de la relation thérapeutique et du refus de traiter. Elle établit une distinction entre la cessation de routine (p. ex. lorsque les objectifs de traitement sont atteints, ne sont plus indiqués ou que les soins sont transférés) et les situations impliquant des comportements abusifs, sexualisés ou menaçants envers le massothérapeute.

Dans les cas de cessation de routine, elle met l'accent sur la communication avec le client, la possibilité de poser des questions, l'orientation vers des références appropriées au besoin et la gestion adéquate des dossiers conformément aux préférences du client. Elle établit également des attentes claires quant au moment et au préavis afin de soutenir la continuité des soins.

Dans les situations à plus haut risque, elle permet la cessation immédiate lorsque le comportement du client est abusif ou menaçant, retire l'obligation de fournir une référence ou une explication détaillée lorsque la sécurité du praticien est compromise, tout en exigeant une documentation factuelle à des fins de responsabilisation.

Elle précise également le refus de traiter, en confirmant que les massothérapeutes peuvent refuser de prodiguer des soins pour des raisons non discriminatoires, conformément à la législation sur les droits de la personne, tout en encourageant une communication appropriée et la prise en compte de références lorsque cela est pertinent.

En revanche, l'Avis / Norme de santé publique 16 – Fin du traitement ou cessation du client offre un cadre moins détaillé et ne distingue pas clairement entre la cessation de routine, la cessation pour des raisons de sécurité et le refus de traiter. Elle offre également moins de clarté quant à la cessation immédiate et aux exigences de documentation dans les situations à risque élevé.

Nous croyons que la norme proposée renforce la protection du public, améliore la clarté pour les membres inscrits et favorise une prise de décision clinique plus sécuritaire et cohérente.

3. MENTORAT PAR LES PAIRS ET SOUTIEN AUX MEMBRES

Le programme de mentorat par les pairs demeure une ressource essentielle pour les membres confrontés à des enjeux complexes de limites professionnelles. Cette année, trois demandes de soutien par les pairs ont été reçues.

4. MARKETING ET RAYONNEMENT

Quelques idées visant à promouvoir les services offerts par le comité ont été discutées au cours de l'année. Une nouvelle initiative visant à rejoindre un groupe de soutien Facebook pour massothérapeutes a notamment été envisagée. Des discussions sur la façon de structurer et de gérer ce groupe en ligne sont en cours pour 2026. L'idée de produire de courtes vidéos (TikTok/Instagram/Facebook) sous forme de reels a également été abordée et sera explorée davantage cette année.

5. OPÉRATIONS INTERNES

Le Comité a poursuivi l'amélioration de ses processus internes et de sa documentation, notamment par :

- la rédaction et la révision des documents d'accueil pour les nouveaux membres;

(suite, pg. 16)



- l'exploration d'outils d'intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité de la prise de procès-verbaux et de la documentation des réunions;
- des discussions continues visant à améliorer la transparence et l'accessibilité des documents du comité auprès des autres associations et parties prenantes.

6. COMITÉ ET MENTORS PAIRS

Une membre du comité, Lacey Tompkins, a assumé le rôle de secrétaire, succédant à Roberte Richard, qui occupait ce poste précédemment.

Le comité demeure engagé envers sa vision d'assurer la sécurité, l'éducation et l'autonomisation de tous les membres de l'ANBMT. Nous remercions les membres du comité pour leur dévouement ainsi que le soutien du Conseil d'administration, et nous avons hâte de poursuivre les avancées en 2025. Je tiens à remercier tous les membres du comité et les mentors pairs pour leur accueil : Darcy Chiasson, Roberte Richard, Carla O'Donnell, Tom Peppard, Samantha Estey, Tamara Teakles, Hali Lewis, ainsi que notre directrice générale très soutenante, Coralie Hopkins.

Respectueusement soumis,

Lacey Tompkins, secrétaire



BOARD GOVERNANCE ADVISORY COMMITTEE REPORT

Good day everyone,

Our committee is comprised of Victoria Allen, ex officio Coralie Hopkins, and myself, Matt Wills, Committee Chair. We meet at least once a month, and sometimes more frequently when urgent matters arise.

The committee continues to address issues affecting both our members and the Association, with a primary focus on governance. As the Board of Directors is made up of busy professionals and volunteers, it is not always feasible for them to undertake all the research and specialized work required to effectively lead the organization. By focusing on key areas where additional expertise is needed, the BGAC supports the Executive and the Board in making informed decisions and advancing the work of the Association.

The BGAC provides guidance to the Board on governance matters typical of not-for-profit organizations. This includes areas such as board recruitment and onboarding, periodic board evaluations, the

development of policies and procedures, and bylaw review and audits.

I would like to thank Stephanie Mead for her contributions to the committee throughout 2025. She stepped down from the committee as of January 31, 2026. We continue to seek new members to join the committee.

The committee is continuing its review of policies and procedures to ensure alignment with the bylaws, while also addressing other important Association matters as they arise.

As Chair of this committee, I would like to emphasize our commitment to supporting the Association and its members. We work diligently with the best interests of both in mind and aim to contribute to the ongoing success of the organization.

Respectfully Submitted,

Matt Wills, RMT, Committee Chair

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bonjour à toutes et à tous,

Notre comité est composé de Victoria Allen, de Coralie Hopkins (membre d'office) et de moi-même, Matt Wills, président du comité. Nous nous réunissons au moins une fois par mois, et parfois plus fréquemment lorsque des questions urgentes doivent être traitées.

Le comité poursuit ses travaux sur des enjeux touchant les membres et l'Association, principalement en matière de gouvernance. Étant donné que le conseil d'administration est composé de professionnels et de bénévoles très occupés, il ne lui est pas toujours possible de réaliser l'ensemble des recherches et analyses nécessaires à une gouvernance efficace. En se concentrant sur des domaines nécessitant une expertise particulière, le BGAC appuie la direction et le conseil d'administration dans la prise de décisions éclairées et dans l'avancement des travaux de l'Association.

Le BGAC conseille le conseil d'administration sur des questions de gouvernance propres aux organismes à but non lucratif, notamment le recrutement et l'intégration des administrateurs, les évaluations périodiques du conseil, l'élaboration de politiques et de procédures, ainsi que l'examen et la vérification des règlements administratifs.

Je tiens à remercier Stephanie Mead pour sa contribution au comité tout au long de l'année 2025. Elle a quitté le comité le 31 janvier 2026. Nous continuons de rechercher de nouveaux membres pour se joindre au comité.

Le comité poursuit également la révision des politiques et procédures afin d'assurer leur conformité avec les règlements administratifs, tout en traitant d'autres dossiers importants de l'Association au fur et à mesure qu'ils se présentent.

À titre de président du comité, je tiens à souligner notre engagement envers l'Association et ses membres. Nous travaillons avec diligence dans l'intérêt de tous et visons à contribuer au succès continu de l'organisation.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2026.

Respectueusement soumis,

Matt Wills, MTA, président du comité



COURSE CALENDAR REPORT

The 2025 course calendar delivered a diverse and clinically relevant selection of continuing education opportunities, supporting members in expanding their skills across specialized areas of practice. A combination of in-person, live online, and self-paced formats ensured accessibility for practitioners across the province.

A total of 198 registrants participated in the 2025 course offerings. Several courses reached full capacity, reflecting strong member interest in advanced, hands-on training.

HIGHLIGHTS OF THE 2025 PROGRAM

- The Theory and Applications for Neurolymphatic Therapy course, rescheduled to February 2025, successfully engaged 32 participants through a hybrid delivery model.
- TMJ Mastery (April, Chateau Saint John, Saint John, NB, Canada) and Introduction to Oncology Massage (November, Chateau Saint John, Saint John, NB, Canada) both reached full registration, each hosting 24 participants.
- The Reflexology Foot Certification program was delivered over four days at Eastern College – Fredericton Campus with a focused cohort of 8 participants, supporting in-depth certification training.
- Online learning remained an important component, with Optimizing Foot & Ankle Function: The Foot Core and Optimizing the Kinetic Chain attracting a combined 42 registrants.

- Fall programming saw strong engagement:
 - Indian Head Massage (Fredericton Inn, Fredericton, NB, Canada) welcomed 29 participants
 - The Shoulder Complex (Chateau Moncton, Moncton, NB, Canada) reached full capacity with 30 participants
- The Boundary Violations course (September, Chateau Moncton, Moncton, NB, Canada) provided essential training on establishing and maintaining professional boundaries, including recognizing risk factors, responding to violations, and applying proper documentation and follow-up procedures. This 4-hour Category A CEU course was attended by 9 participants.

One course, Communicating, Reporting and Invoicing Insurance Companies, was cancelled due to low registration. The course was scheduled for October 9, which coincides with a busy period for members due to membership and professional liability insurance renewals.

MEMBER ENGAGEMENT IN EDUCATION DELIVERY

Three of the ten course offerings in 2025 were delivered by ANBMT members. The Association continues to encourage members to develop and deliver courses in areas of specialized knowledge or interest that would benefit the membership.

We also strongly encourage Francophone members to contribute course offerings. Access to high-quality, recognized continuing education in French remains limited, and expanding French-language programming continues to be an important priority.

(continued pg. 19)



A SHOW OF HANDS | PRENONS LES CHOSES EN MAIN

ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE

COURSE CALENDAR REPORT – 2025 (continued)

FINANCIAL SUMMARY

COURSE	#s	REVENUE	EXPENSE	SURPLUS (EXPENSE)
THEORY AND APPLICATIONS FOR NEURO-LYMPHATIC THERAPY	32	7,359.02	-5,263.51	2,095.51
TMJ MASTERY	24	10,639.19	-6,650.94	3,988.25
REFLEXOLOGY FOOT CERTIFICATION	8	4,549.06	-4,690.00	-140.94
OPTIMIZING FOOT & ANKLE FUNCTION: THE FOOT CORE	26	5,645.12	-5,681.00	-35.88
OPTIMIZING THE KINETIC CHAIN	16	2,989.32	-3,024.00	-34.68
INDIAN HEAD MASSAGE	29	4,313.41	-2,118.40	2,224.01
THE SHOULDER COMPLEX	30	5,026.58	-2,983.40	2,043.18
BOUNDARY VIOLATIONS	9	667.56	-1,290.45	-613.89
COMMUNICATING, REPORTING & INVOICING INSURANCE COMPANIES	0	0.00	-11.82	-11.82
INTRODUCTION TO ONCOLOGY MASSAGE TOTAL ALL	24	10,666.80	-6,640.50	4,026.30
TOTAL ALL	198	51,856.06	-38,354.02	13,540.04

- **Total Revenue: \$51,856.06**
- **Total Expenses: (\$38,342.20)**
- **Net Income: \$13,540.04**

SUMMARY

Overall, the 2025 education program was successful, with strong participation reflecting member interest in continuing education. Any surplus generated is reinvested into the course calendar program and other Association initiatives to support ongoing member services. High enrollment in specialized clinical courses highlights strong member demand for advanced, hands-on learning

opportunities. Moving forward, continued attention to course selection, format flexibility, and topic relevance will be key to sustaining engagement and growth.

Respectfully submitted,

Coralie D. Hopkins



RAPPORT DU CALENDRIER DES COURS

Le calendrier des cours de 2025 a offert une sélection diversifiée et pertinente sur le plan clinique de formations de perfectionnement professionnel continu, soutenant les membres dans le développement de leurs compétences dans des domaines de pratique spécialisés. Une combinaison de formations en personne, en ligne en direct et en mode autodidacte a permis d'assurer l'accessibilité aux praticiens et praticiennes partout dans la province.

Un total de 198 inscriptions ont été enregistrées pour les formations offertes en 2025. Plusieurs cours ont atteint leur pleine capacité, ce qui reflète un fort intérêt des membres pour des formations avancées et pratiques.

FAITS SAILLANTS DU PROGRAMME 2025

- Le cours Théorie et applications de la thérapie neurolymphatique, reporté à février 2025, a accueilli 32 participants dans un format hybride.
- TMJ Mastery (avril, Chateau Saint John, Saint John, N.-B., Canada) et Introduction au massage en oncologie (novembre, Chateau Saint John, Saint John, N.-B., Canada) ont tous deux affiché complet, avec 24 participants chacun.
- Le programme de certification en réflexologie plantaire a été offert sur quatre jours à Eastern College – Fredericton Campus, avec un groupe ciblé de 8 participants, soutenant une formation approfondie en certification.
- L'apprentissage en ligne est demeuré un élément important, avec Optimisation du pied et de la cheville : le « Foot Core » et Optimisation de la chaîne cinétique, pour un total combiné de 42 inscriptions.

- Les formations d'automne ont connu une forte participation :
 - Massage indien de la tête (Fredericton Inn) : 29 participants
 - Le complexe de l'épaule (Chateau Moncton) : 30 participants (complet)
- Le cours Gestion des violations des limites professionnelles et du comportement inapproprié des clients (septembre, Chateau Moncton) a offert une formation essentielle sur l'établissement et le maintien de limites professionnelles appropriées, incluant la reconnaissance des facteurs de risque, les interventions appropriées lors de situations problématiques, ainsi que les procédures de documentation et de suivi. Ce cours de 4 heures (UE de catégorie A) a accueilli 9 participants.

Un cours, Communication, déclaration et facturation aux compagnies d'assurance, a été annulé en raison d'un faible taux d'inscription. Le cours était prévu le 9 octobre, période correspondant à un moment occupé pour les membres en raison des renouvellements d'adhésion et d'assurance responsabilité professionnelle.

ENGAGEMENT DES MEMBRES DANS LA PRESTATION DE FORMATIONS

Trois des dix formations offertes en 2025 ont été animées par des membres de l'ANBMT. L'Association continue d'encourager les membres à concevoir et offrir des formations dans leurs domaines de spécialisation ou d'intérêt, au bénéfice de l'ensemble des membres.

Nous encourageons également fortement les membres francophones à proposer des formations. L'accès à une formation continue de haute qualité, reconnue et offerte en français demeure limité, et l'élargissement de l'offre en français constitue une priorité importante.

(suite, pg. 21)



A SHOW OF HANDS | PRENONS LES CHOSES EN MAIN

ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE

RAPPORT DU CALENDRIER DES COURS – 2025 (suite)

SOMMAIRE FINANCIER

COURS	#	REVENUS	DÉPENSES	SURPLUS (DÉFICIT)
THÉORIE ET APPLICATIONS DE LA THÉRAPIE NEUROLYMPHATIQUE	32	7 359,02 \$	(5 263,51 \$)	2 095,51 \$
TMJ MASTERY	24	10 639,19 \$	(6 650,94 \$)	3 988,25 \$
CERTIFICATION EN RÉFLEXOLOGIE PLANTAIRE	8	4 549,06 \$	(4 690,00 \$)	(140,94 \$)
OPTIMISATION DU PIED ET DE LA CHEVILLE : LE « FOOT CORE »	26	5 645,12 \$	(5 681,00 \$)	(35,88 \$)
OPTIMISATION DE LA CHAÎNE CINÉTIQUE	16	2 989,32 \$	(3 024,00 \$)	(34,68 \$)
MASSAGE INDIEN DE LA TÊTE	29	4 313,41 \$	(2 118,40 \$)	2 224,01 \$
LE COMPLEXE DE L'ÉPAULE	30	5 026,58 \$	(2 983,40 \$)	2 043,18 \$
GESTION DES VIOLATIONS DES LIMITES PROFESSIONNELLES ET DU COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ DES CLIENTS	9	667,56 \$	(1 290,45 \$)	(613,89 \$)
COMMUNICATION, DÉCLARATION ET FACTURATION AUX ASSURANCES	0	0,00 \$	(11,82 \$)	(11,82 \$)
INTRODUCTION AU MASSAGE EN ONCOLOGIE	24	10 666,80 \$	(6 640,50 \$)	4 026,30 \$
TOTAL GÉNÉRAL	198	51 856,06 \$	(38 354,02 \$)	13 540,04 \$

- Revenus totaux : 51 856,06 \$
- Dépenses totales : (38 342,20 \$)
- Revenu net : 13 540,04 \$

SOMMAIRE

Dans l'ensemble, le programme de formation de 2025 a été un succès, avec une forte participation reflétant l'intérêt des membres pour la formation continue. Tout surplus généré est réinvesti dans le programme de calendrier des cours ainsi que dans d'autres initiatives de l'Association afin de soutenir les services offerts aux membres. Les inscriptions élevées aux cours spécialisés cliniques démontrent une forte demande des membres pour des formations

avancées et pratiques. À l'avenir, une attention continue portée au choix des cours, à la flexibilité des formats et à la pertinence des sujets sera essentielle pour maintenir l'engagement et soutenir la croissance du programme.

Soumis respectueusement,

Coralie D. Hopkins
Directrice générale



MENTORSHIP COMMITTEE REPORT

The ANBMT mentoring program is available to support massage therapists seeking guidance or support within their practice. The program is designed to encourage and support personal and professional growth by pairing new members with experienced therapists. Areas of support may include clinical skills development, therapeutic relationships, business management, and professional practice guidance.

The Association did not receive any formal mentorship requests during the past year. This remains a valuable member resource that is currently underutilized. The Association may consider exploring additional member engagement or feedback opportunities to better understand awareness of the program and whether

adjustments could enhance its accessibility and use. Members who are interested in becoming mentors are encouraged to contact the ANBMT for more information.

This is a free service available to all members of the ANBMT who are at any stage in their careers. Please refer to the ANBMT's website for a Mentee application <https://www.anbmt.ca/forms/mentee-application>

Respectfully Submitted,

Kimberley Vincent
ANBMT Mentorship Program Chair

RAPPORT DU COMITÉ DE MENTORAT

Le programme de mentorat de l'ANBMT est offert afin de soutenir les massothérapeutes qui recherchent de l'orientation ou de l'appui dans leur pratique. Ce programme vise à encourager et à soutenir le développement personnel et professionnel en jumelant de nouveaux membres avec des thérapeutes expérimentés. Les domaines de soutien peuvent inclure le développement des compétences cliniques, les relations thérapeutiques, la gestion d'entreprise et l'accompagnement lié à la pratique professionnelle.

L'Association n'a reçu aucune demande officielle de mentorat au cours de la dernière année. Il s'agit d'une ressource précieuse pour les membres qui est actuellement sous-utilisée.

L'Association pourrait envisager d'explorer des moyens supplémentaires d'engagement auprès des membres ou des mécanismes de rétroaction afin de mieux comprendre la

sensibilisation au programme et de déterminer si des ajustements pourraient en améliorer l'accessibilité et l'utilisation. Les membres souhaitant devenir mentors sont invités à communiquer avec l'ANBMT pour obtenir plus d'information.

Il s'agit d'un service gratuit disponible pour tous les membres de l'ANBMT qui sont à n'importe quel stade de leur carrière. Veuillez consulter le site web de l'ANBMT pour une demande de mentorat <https://www.anbmt.ca/fr/formulaires/demande-et-questionnaire-pour-stagiaire-de-mentor>

Respectueusement présenté par,

Kimberley Vincent, MTA
Présidente du Comité de mentorat de l'ANBMT



FINANCIAL STATEMENTS REPORT

YEAR-END REVIEW – DOANE GRANT THORNTON LLP



Doane Grant Thornton LLP
4th Floor
570 Queen Street, PO Box 1054
Fredericton, NB
E3B 5C2

T +1 506 458 8200
F +1 506 453 7029
www.doanegrantthornton.ca

Independent Practitioner's Review Engagement Report

To the Members of the
[Association of New Brunswick Massage Therapists Inc.](#)

We have reviewed the accompanying financial statements of the Association of New Brunswick Massage Therapists Inc. that comprise the statement of financial position as at July 31, 2025, and the statements of operations and changes in net assets and cash flows for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's responsibility for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Practitioner's responsibility

Our responsibility is to express a conclusion on the accompanying financial statements based on our review. We conducted our review in accordance with Canadian generally accepted standards for review engagements, which require us to comply with relevant ethical requirements.

A review of financial statements in accordance with Canadian generally accepted standards for review engagements is a limited assurance engagement. The practitioner performs procedures, primarily consisting of making inquiries of management and others within the entity, as appropriate, and applying analytical procedures, and evaluates the evidence obtained.

The procedures performed in a review are substantially less in extent than, and vary in nature from, those performed in an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Accordingly, we do not express an audit opinion on these financial statements.



FINANCIAL STATEMENTS REPORT

YEAR-END REVIEW – DOANE GRANT THORNTON LLP

Independent Practitioner's Review Engagement Report (continued)

Conclusion

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the financial statements do not present fairly, in all material respects, the financial position of the Association of New Brunswick Massage Therapists Inc. as at July 31, 2025, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Fredericton, Canada
February 3, 2026

Doane Grant Thornton LLP

Chartered Professional Accountants



A SHOW OF HANDS | PRENONS LES CHOSES EN MAIN

ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE

FINANCIAL STATEMENTS REPORT / YEAR-END REVIEW — DOANE GRANT THORNTON LLP

Association of New Brunswick Massage Therapists Inc. Statements of Operations and Changes in Net Assets

Year ended July 31

2025

2024

Revenues

Membership fees	\$ 141,156	\$ 135,124
Workshop fees	36,195	20,277
Miscellaneous income	9,287	11,360
AGM fees	2,939	497
Unbilled insurance premiums	-	6,100
	<u>189,577</u>	<u>173,358</u>

Expenditures

AGM expenses	11,808	8,461
Advertising and promotion	2,845	3,526
Amortization	104	61
Dues and fees	3,461	3,376
Insurance	1,477	1,428
Interest and bank charges	3,994	3,009
Miscellaneous	213	198
Office	17,841	10,511
Professional fees	16,915	25,431
Rent	-	4,200
Salaries and related benefits (Note 5)	89,449	72,183
Telephone and utilities	1,216	1,521
Travel	5,822	8,151
Website	828	3,209
Workshop expenses	22,955	19,176
	<u>178,928</u>	<u>164,441</u>

Excess of revenues over expenditures

\$ 10,649 \$ 8,917

Surplus, beginning of year

\$ 83,925 \$ 75,008

Excess of revenues over expenditures

10,649 8,917

Surplus, end of year

\$ 94,574 \$ 83,925



A SHOW OF HANDS | PRENONS LES CHOSES EN MAIN


ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE

FINANCIAL STATEMENTS REPORT / YEAR-END REVIEW — DOANE GRANT THORNTON LLP

Association of New Brunswick Massage Therapists Inc. Statement of Financial Position

July 31	2025	2024
Assets		
Current		
Cash (Note 3)	\$ 140,475	\$ 141,284
Receivables	1,345	1,066
Prepays	<u>8,797</u>	<u>2,450</u>
	150,617	144,800
Equipment	<u>243</u>	<u>347</u>
	<u>\$ 150,860</u>	<u>\$ 145,147</u>
Liabilities		
Current		
Payables and accruals (Note 4)	\$ 14,044	\$ 19,536
Unearned revenue	<u>42,242</u>	<u>41,686</u>
	56,286	61,222
Surplus	<u>94,574</u>	<u>83,925</u>
	<u>\$ 150,860</u>	<u>\$ 145,147</u>

On behalf of the Board

DocuSigned by:

 _____ Member
 CB33601B89134EB...



Association of New Brunswick Massage Therapists Inc. Statement of Cash Flows

Year ended July 31

2025

2024

Increase (decrease) in cash

Operating

Excess of revenues over expenditures	\$ 10,649	\$ 8,917
Item not affecting cash		
Amortization	<u>104</u>	<u>61</u>
	10,753	8,978
Change in non-cash working capital items		
Receivables	(279)	(280)
Prepays	(6,347)	(28)
Payables and accruals	(5,492)	4,182
Unearned revenue	<u>556</u>	<u>1,768</u>
	(809)	14,620

Investing

Purchase of equipment	<u>-</u>	<u>(409)</u>
-----------------------	----------	--------------

(Decrease) increase in cash

(809) 14,211

Cash

Beginning of year	<u>141,284</u>	<u>127,073</u>
End of year	<u>\$ 140,475</u>	<u>\$ 141,284</u>



Association of New Brunswick Massage Therapists Inc. Notes to the Financial Statements

July 31, 2025

1. Nature of operations

Association of New Brunswick Massage Therapists Inc. (the "Association") was incorporated in New Brunswick in 1994. As a not-for-profit organization, it is exempt from federal and provincial corporate taxes under paragraph 149(1)(l) of the Income Tax Act of Canada.

The objective of the Association is to promote the science, art and philosophy of massage therapy, represent members before government and regulatory bodies, foster and encourage professional growth and high standards of practice among members, and encourage a high standard of education for massage therapy students.

2. Significant accounting policies

The Association applies the Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Revenue recognition

Membership fees are deferred when received and recognized as income over the membership year which ends on September 30th.

All other revenues are recognized as services are rendered, which coincides with when persuasive evidence of an arrangement exists, the price is fixed or determinable, and collectability is reasonably assured.

Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents include cash on hand, balances with banks and GIC balances.

Equipment

Equipment is initially measured at cost and subsequently measured at cost less accumulated amortization. Amortization is provided on a straight-line basis over the estimated useful life of the asset.

Financial instruments

The Association considers any contract creating a financial asset, liability or equity instrument as a financial instrument, except in certain limited circumstances. The Association accounts for the following as financial instruments:

- Cash
- Receivables
- Payables and accruals
- Unearned revenue

Financial instruments in arm's length transactions

Initial measurement

The Association initially measures financial assets and financial liabilities originating, acquired, issued or assumed in arm's length transactions at fair value.



Association of New Brunswick Massage Therapists Inc. Notes to the Financial Statements

July 31, 2025

2. Significant accounting policies (continued)

Financial instruments (continued)

Subsequent measurement

The Association subsequently measures all its financial assets and financial liabilities at cost or amortized cost less any reduction for impairment.

Impairment

Financial assets measured at cost or amortized cost are tested for impairment when indicators of impairment exist at the end of the reporting period. Previously recognized impairment losses are reversed to the extent of the improvement provided the financial asset is not carried at an amount, at the date of the reversal, greater than the amount that would have been the carrying amount had no impairment loss been recognized previously. The amounts of any write-downs or reversals are recognized in net income.

Use of estimates

Management reviews the carrying amounts of items in the financial statements each year to assess the need for revision or any possibility of impairment. Some items in the preparation of these financial statements require management's best estimate. Management determines these estimates based on assumptions that reflect the most probable set of economic conditions and planned courses of action.

These estimates are reviewed periodically and adjustments are made to excess of revenues over expenditures as appropriate in the year they become known.

Management has not identified any items subject to significant estimates.

3. Cash

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Bank accounts	\$ 38,288	\$ 141,284
Scotiabank GIC, interest of 3.25%, maturing December 5, 2025	<u>102,187</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 140,475</u>	<u>\$ 141,284</u>

4. Payables and accruals

Payables and accruals include government remittances of \$3,717 (2024 - \$2,723).



Association of New Brunswick Massage Therapists Inc. Notes to the Financial Statements

July 31, 2025

5. Salary and related benefits

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Salary	\$ 82,443	\$ 63,148
CPP expense company portion	4,660	3,744
El expense company portion	1,768	1,532
Vacation pay expense	<u>578</u>	<u>3,759</u>
	<u>\$ 89,449</u>	<u>\$ 72,183</u>

6. Financial instruments

The Association is exposed to various risks through its financial instruments. The following analysis provides a measure of the Association's risk exposures and concentrations at July 31, 2025.

(a) Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation. The Association's main credit risks relate to its receivables. The Association provides credit to its members in the normal course of its operations. In the opinion of management, the credit risk exposure to the Association is low and not material. There was no significant change in exposure from the prior year.

(b) Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Association will encounter difficulty in meeting the obligations associated with its financial liabilities. The Association is exposed to this risk mainly in respect of its payables and accruals. In the opinion of management, the liquidity risk exposure to the Association is low and not material. There was no significant change in exposure from the prior year.



RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉVISION DE FIN D'ANNÉE — DOANE GRANT THORNTON LLP



Doane Grant Thornton LLP
4th Floor
570 Queen Street, PO Box 1054
Fredericton, NB
E3B 5C2

T +1 506 458 8200
F +1 506 453 7029
www.doanegrantthornton.ca

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres de
L'Association néo-brunswickoise de massothérapeutes

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de L'association néo-brunswickoise de massothérapeutes, qui comprennent la situation financière au 31 juillet 2025, et les états du recettes et dépenses et l'évolution de l'actif net et de flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi que des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

RÉVISION DE FIN D'ANNÉE — DOANE GRANT THORNTON LLP

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant, suite

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association L'association néo-brunswickoise de massothérapeutes au 31 juillet 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fredericton, Canada
Le 3 février 2026

Comptables professionnels agréés



L'association néo-brunswickoise de massothérapeutes État du recettes et dépenses et l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

2025

2024

	2025	2024
Revenus		
Revenus d'adhésion	\$ 141,156	\$ 135,124
Revenus d'ateliers	36,195	20,277
Autres revenus	9,287	11,360
Revenus - AGA	2,939	497
Primes d'assurance non facturées	-	6,100
	<u>189,577</u>	<u>173,358</u>
Dépenses		
Amortissement	104	61
Assurance	1,477	1,428
Autres	213	198
Bureau	17,841	10,511
Cotisation	3,461	3,376
Dépenses - AGA	11,808	8,461
Dépenses – ateliers	22,955	19,176
Frais de déplacements	5,822	8,151
Honoraires professionnels	16,915	25,431
Intérêts et frais bancaires	3,994	3,009
Loyer	-	4,200
Publicité et promotion	2,845	3,526
Salaire et avantages reliés (Note 4)	89,449	72,183
Site web	828	3,209
Téléphone et services publics	1,216	1,521
	<u>178,928</u>	<u>164,441</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ 10,649	\$ 8,917
des actifs nets, début de l'exercice	\$ 83,925	\$ 75,008
Excédent des revenus sur les dépenses	10,649	8,917
des actifs nets, fin de l'exercice	\$ 94,574	\$ 83,925



A SHOW OF HANDS | PRENONS LES CHOSES EN MAIN

ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS / RÉVISION DE FIN D'ANNÉE — DOANE GRANT THORNTON LLP

L'association néo-brunswickoise de massothérapeutes Situation financière

Le 31 juillet

2025

2024

Actif

Court terme

Encaisse (note 3)

\$ 140,475 \$ 141,284

Sommes à recevoir

1,345 1,066

Prépayé

8,797 2,450

150,617 144,800

Immobilisations corporelles

243 347

\$ 150,860 \$ 145,147

Passif

Court terme

Charges à payer et proratisées (note 4)

\$ 14,044 \$ 19,536

Produit constaté d'avance

42,242 41,686


56,286 61,222

de l'actif net

94,574 83,925

\$ 150,860 \$ 145,147

Pour le Conseil

DocuSigned by:

Membre
CB33601B89134EB...



L'association néo-brunswickoise de massothérapeutes

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

2025

2024

Augmentation (diminution) des espèces

Charges Opérationnelles

Excédent des revenus sur les dépenses	\$ 10,649	\$ 8,917
Ajustement pour		
Amortissement	<u>104</u>	<u>61</u>
	10,753	8,978
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Sommes à recevoir	(279)	(280)
Prépayé	(6,347)	(28)
Charges à payer et proratisées	(5,492)	4,182
Produit constaté d'avance	<u>556</u>	<u>1,768</u>
	(809)	14,620

Activité d'investissement

Immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(409)</u>
-----------------------------	----------	--------------

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

(809) 14,211

Encaisse

Début de l'exercice	<u>141,284</u>	<u>127,073</u>
Fin de l'exercice	<u>\$ 140,475</u>	<u>\$ 141,284</u>



L'association néo-brunswickoise de massothérapeutes Notes aux états financiers

Le 31 juillet 2025

1. Nature des opérations

L'Association néo-brunswickoise de massothérapeutes a été constituée au Nouveau Brunswick en 1994. En tant qu'organisme sans but lucratif, elle est exonérée de l'impôt des sociétés fédérales et provinciales en vertu du paragraphe 194(I) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

L'objectif de l'Association est de promouvoir la science, l'art et la philosophie de la massothérapie, représenter les membres devant le gouvernement et des institutions légales, promouvoir et encourager le développement professionnel et l'application de normes de pratiques élevées parmi les membres, et encourager un haut niveau d'éducation des étudiants en massothérapie.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la partie III du manuel de l'ICCA Normes comptables pour les entreprises à capital fermé.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les soldes bancaires.

Constatation des revenus

Les cotisations sont différées lorsqu'elles sont reçues et reconnues comme revenus sur l'année d'adhésion qui se termine le 30 septembre.

Toutes autres recettes et dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, par lequel ils sont relétés dans les comptes de la période pendant laquelle ils ont été gagnés et engagés, respectivement, qu'ils soient ou non définitivement réglés par la réception ou le paiement de trésorerie.

Équipement

Les immobilisations corporelles sont évalués initialement au coût, par la suite ils sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en utilisant la méthode d'amortissement linéaire basé sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

Instrument financier

L'Association considère tout contrat créant un actif financier, un passif financier ou un instrument de capitaux propres comme instrument financier, sauf dans certaines circonstances limitées.

L'Association rend compte de ce qui suit comme des instruments financiers :

- Encaisse
- Charges à payer et proratisées
- Autres actifs financiers

Instruments financiers dans des transactions sans lien de dépendance



L'association néo-brunswickoise de massothérapeutes Notes aux états financiers

Le 31 juillet 2025

2. Conventions comptables importantes, suite

Utilisation des estimations

La direction évalue les valeurs comptables de certains éléments des états financiers à chaque date de clôture afin d'examiner le besoin d'une révision ou la possibilité d'une perte de valeur. Certains éléments dans la préparation des états financiers nécessitent les meilleures estimations de la direction. La direction détermine ces estimations selon les hypothèses qui reflètent les conditions économiques les plus susceptibles de se réaliser et les plans d'action prévus.

Ces estimations sont revues de façon périodique et les rajustements, le cas échéant, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

La direction n'a pas identifié d'élément soumis à des estimations significatives.

3. Encaisse

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes bancaires	\$ 38,288	\$ 141,284
CPG de la Banque Scotia, taux d'intérêt de 3,25 %, échéance le 5 décembre 2025	<u>102,187</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 140,475</u>	<u>\$ 141,284</u>

4. Charges à payer et proratisées

Les fournisseurs et charges à payer comprennent des remises gouvernementales de 3 717 \$ (2024 - 2 723 \$).

5. Salaire et avantages reliés

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Salaire	\$ 82,443	\$ 63,148
Dépenses du RPC	4,660	3,744
Dépense d'AE	1,768	1,532
Dépense de paye de vacances	<u>578</u>	<u>3,759</u>
	<u>\$ 89,449</u>	<u>\$ 72,183</u>



L'association néo-brunswickoise de massothérapeutes Notes aux états financiers

Le 31 juillet 2025

6. Instruments financiers

L'Association est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure des expositions et des concentrations aux risques de l'Association au 31 juillet 2025.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit principal de l'Association est lié à ses sommes à recevoir. Dans le cours normal de ses activités, l'Association fournit des lettres de crédit à ses membres. Il n'y a pas eu de changements importants à l'exposition depuis l'exercice précédent.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers. L'Association est exposée à ce risque relativement à ses fournisseurs et charges à payer. De l'avis de la direction, l'exposition de l'Association au risque de liquidité est faible et non significatif. Il n'y a pas eu de changements importants à l'exposition depuis l'exercice précédent.



A SHOW OF HANDS
 ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE
PRENONS LES CHOSES EN MAIN
 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE

SATURDAY, MAY 2, 2026



SAMEDI, 2 MAI 2026

ANBMT PROUD SUPPORTERS / FIER D'APPUYER
OF THE 2025 ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE /
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE 2025



BFL CANADA Risk and Insurance Services Inc.

BFL CANADA services de risques et assurances inc.

MASSAGE

• MERCANTILE •

Layout /
Graphisme :





A SHOW OF HANDS
ANNUAL GENERAL MEETING AND CONFERENCE
PRENONS LES CHOSES EN MAIN
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE

SATURDAY, MAY 2, 2026



SAMEDI, 2 MAI 2026



Association of New Brunswick Massage Therapists
Association néo-brunswickoise de massothérapeutes

PO Box / CP 323 | Stn A / SUCC A | Fredericton NB / N.-B. E3B 4Y9

Phone / Téléphone : (506) 452-6972 | Fax / Télécopieur : (506) 451-8173

E-mail / Courriel : anbmt@anbmt.ca

www.anbmt.ca